

## P comme « Parc » et comme « Palourdes »

Le 25 février 1931, en page 5 sur 6 du journal « Le Nouvelliste du Morbihan », est relatée une affaire qui a fait grand bruit à Séné. Il faut se rappeler qu'à l'époque les pêcheurs étaient nombreux et la ressource venait à manquer. Tout était bon pour récupérer quelques nourritures. Voici, ci-après, la retranscription de l'article de presse.

([https://rechercher.patrimoines-archives.morbihan.fr/ark:/15049/vta523d31aaf04bd/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH\\_b3bc4483db028679c3427f73b97f9ffe#id:1726836791?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1818.140,-2400.660&zoom=4&rotation=0.000](https://rechercher.patrimoines-archives.morbihan.fr/ark:/15049/vta523d31aaf04bd/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_b3bc4483db028679c3427f73b97f9ffe#id:1726836791?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1818.140,-2400.660&zoom=4&rotation=0.000))

Quelques temps plus tard il y eu un procès retentissant, mais ça, c'est une autre histoire.....

## VANNES

### Les histoires burlesques

\_\_\_\_\_°\_\_\_\_\_

### **Le pillage d'un parc à palourdes**

L'affaire est en effet assez drôle, sauf pour la victime qui subit un préjudice de plusieurs milliers de francs.

Elle est pittoresques par les personnages qui l'animent : tous gens de Cadouarn et de Séné et parmi eux l'ineffable Julia Le Franc. Cette dernière corsa l'affaire d'injures et immanquablement d'outrages publics à la pudeur, puisqu'il est entendu que dame Julia ne peut discuter sans montrer ses f....

#### UN BON ENDROIT POUR LA PALOURDE

Au large et à 3 kilomètres de Moustérian existe une petite île d'une superficie de deux hectares. Lîle de Balairon. (*de nos jours on dit Bailleron*).

Pendant plusieurs années son propriétaire Victor Normand, y pratiqua sans incidents l'élevage de la palourde jusqu'au 18 février dernier où un ancien contrôleur des postes M. Allain domicilié à Vannes, 54 rue de Séné, y aborda avec l'intention d'y ramasser quelques hors-d'œuvres variés : bigorneaux, palourdes etc.

L'endroit lui parut bon et, comme l'ancien commis des postes ne manque pas de générosité, il fit part de sa découvertes à des amis et connaissances qui dès le lendemain débarquèrent dans l'île enchantée.

Par une singulière coïncidence M. Normand, qu'accompagnait son garde, M. Joachim Hervis, s'y présenta quelques heures plus tard. L'approche des deux hommes mit en fuite deux dames fort occupées à dépister les succulents coquillages qui, chacun le sait, laissent sur le sol des traces caractéristiques.

Effrayées elles allèrent se joindre à un groupe de pêcheurs qui semblait obéir aux ordres d'un homme de haute taille dans lequel le garde reconnu M. Allain.

Invités à déguerpir, les ramasseurs de palourdes ne voulurent rien entendre, estimant que le parc n'était plus délimité par les balises que la tempête avait enlevées, était ouvert à tous. Cédant enfin aux instances du propriétaire, ils décidèrent enfin de lever l'ancre, mais après avoir averti M. Normand que, le lendemain, leur nombre aurait doublé.

En effet le 19 février, dès l'aube, 18 pêcheurs se mettaient à l'œuvre de pillage.

Le 20, l'effectif était porté à 38. Le 21, M. Normand en compte 43 qui, ce jour-là, lui enlevèrent chacun de 5 à 10 kilos de palourdes.

Parmi ces 43 pêcheurs, il y avait une pêcheuse habituée de la correctionnelle : Julia dont nous parlions plus haut. Non content d'avoir été volé, M. Normand dû subir en outre une bordée d'injures et, par surcroît, la vue des dessous des plus douteux.

L'infortuné éleveur qui estime son préjudice à plus de trois mille francs, a porté plainte. L'enquête ne peut manquer d'être laborieuse.